
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 16 février 2021 à 13 h
par visioconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Geneviève LAPOSTOLLE, Régisseur
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement par intérim
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Chef de division urbanisme, permis et inspections
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et développement social

Cette séance se déroule à huis clos, conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 daté du 2 octobre 2020.

Cette séance a été webdiffusée en simultané sur la chaîne YouTube de l'arrondissement.

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 05.

Le maire rappelle qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, la séance du conseil d'arrondissement se déroule à huis clos et se tient entièrement de façon virtuelle. Il présente les membres du conseil et les fonctionnaires qui participent à la séance.

CA21 28 040

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 16 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions du public

Aucune question.

10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

CA21 28 041

Mandat au Service des affaires juridiques afin de nommer un procureur pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal dans les dossiers de plaintes impliquant l'employé 100030093 devant les diverses instances et désigner un représentant de l'employeur pour accompagner le procureur nommé aux dossiers impliquant l'employé 100030093, à toutes les étapes, et tout au long de la préparation et la défense des intérêts de la Ville de Montréal.

ATTENDU QUE par la résolution CA20 28 311, le Conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a destitué l'employé matricule 100030093;

ATTENDU QUE l'employé 100030093 a déposé trois (3) plaintes à l'égard de son employeur, soit :

- Une plainte en destitution en vertu de l'article 72 de la *Loi sur les cités et villes*;
- Une plainte de harcèlement psychologique en vertu des dispositions de la *Loi sur les normes du travail*;
- Une plainte pour pratique interdite en vertu de la *Loi sur les normes du travail*.

ATTENDU QU'une date d'audience est fixée le 10 mars 2021 dans le dossier de la plainte en destitution devant le Tribunal administratif du travail;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques afin de nommer un procureur pour défendre les intérêts de la Ville de Montréal dans les dossiers des plaintes impliquant l'employé 100030093 devant les diverses instances;

De désigner M. Jean-Yan Gagnon, Directeur des relations de travail, pour accompagner le procureur nommé aux dossiers impliquant l'employé 100030093, à toutes les étapes, et tout au long de la préparation et la défense des intérêts de la Ville de Montréal;

De confirmer que M. Jean-Yan Gagnon, Directeur des relations de travail, devra faire rapport de l'évolution du dossier et devra se rapporter au conseil d'arrondissement pour les décisions nécessitant une autorisation dans le cadre du déroulement des dossiers;

De désigner le conseiller d'arrondissement, monsieur Yves Sarault pour agir à titre de principal point de contact dans les communications avec le procureur nommé au dossier et M. Jean-Yan Gagnon lorsque nécessaire.

Le maire a enregistré son abstention.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

CA21 28 042

Levée de la séance

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De lever la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 16 février 2021 à 13 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2021.